



Affiché le 26/01/2023.

Retiré le

ARRETE N° 26/T/2023

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LB

Au coeur du Bassin Potassique

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

VU les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT que dans le cadre du Marché aux Puces du dimanche 19 mars 2023, organisé par le Centre Socioculturel CoRéel de WITTENHEIM, se déroulant à l'intérieur de la Halle au Coton et sur la Place du marché, il est nécessaire d'interdire le stationnement pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant la durée de la manifestation, il est interdit à tout véhicule de stationner sur la Place de la Halle au Coton du samedi 18 mars 2023 à partir de 14h00 au dimanche 19 mars 2023 à 19h00.

ARTICLE 2 : Seuls les exposants ayant payé une place spécifique pour leur véhicule seront autorisés à stationner sur le parking le dimanche 19 mars 2023.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront cette prescription aux usagers.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction au présent arrêté sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : L'arrêté sera notifié à Monsieur Patrick PELISSIER, Directeur du Centre Socioculturel CoRéel, Espace Roger Zimmermann – 16 rue du Mal de Lattre de Tassigny – 68270 WITTENHEIM, et une copie sera adressée à :

- Mme la Procureure de la République - 21 Ave Robert Schuman - 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – cis.wittenheim@sdis68.fr,
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER



WITTENHEIM, le 24 janvier 2023

Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire


Ginette RENCK

